

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00674

Numéro SIREN : 329 626 642

Nom ou dénomination : A C E ELECTRONIC

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2024 sous le numéro de dépôt A2024/022159

A C E ELECTRONIC
Société par actions simplifiée au capital de 91.200 euros
Siège social : Parc d'activité "Brignais 2000" (69530) BRIGNAIS
329.626.642 RCS LYON

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 MAI 2024

L'an 2024,
Le mardi 28 mai, à 14 heures 30,

La société GENIFINANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 20 rue Cousin Corbier (59610) FOURMIES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VALENCIENNES sous le numéro 538.768.276,
Représentée par son gérant Monsieur Yoann DESJARDIN,

Agissant en qualité d'associé unique, propriétaire des 1.200 actions composant le capital social de la société par actions simplifiée dénommée A C E ELECTRONIC,

A pris en son siège social, les décisions suivantes, statuant sur l'ordre du jour ainsi conçu :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du président,
- Désignation d'un nouveau président,
- (...),
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Françoise MADERN de ses fonctions de président de la Société à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion jusqu'à ce jour.

L'associé unique désigne en qualité de président de la Société, aux lieu et place de Madame Françoise MADERN, démissionnaire, à compter de ce jour et ce, sans limitation de durée :

- la société GENIFINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à FOURMIES (59610) 20 rue Cousin Corbier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VALENCIENNES sous le numéro 538.768.276.

Le président, conformément à la loi, aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager par tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, l'associé unique autorise le président à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

La société GENIFINANCE a déclaré préalablement accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et ne pas se trouver dans une situation ni exercer de fonctions susceptibles de lui en interdire l'exercice.

.....

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et par la société GENIFINANCE pour acceptation des fonctions.

PROCES-VERBAL SUIVENT LES SIGNATURES

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT

YOUNES DESTARD

